

REVUE DE PRESSE – HELVETIA LATINA

Novembre 2014

Samedi, 1^{er} novembre

<p>Le Temps : www.letemps.ch</p> <p>« Un signal fort pour l’enseignement »</p> <p>Cohésion : Les cantons veulent conserver l’enseignement d’un deuxième idiome national et de l’anglais à l’école primaire</p> <p>Pour la conseillère d’Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon, il est primordial de ne pas se détourner du compromis forgé en 2004</p>	<p>La Conférence des directeurs cantonaux de l’instruction publique (DIP) a opté pour la continuité, c’est-à-dire la stratégie sur l’enseignement des langues qui prévoit d’introduire une deuxième langue nationale et l’anglais dès l’école primaire.</p> <p>Lors de l’assemblée plénière à Bâle, 22 cantons présents en ont décidé ainsi, deux ont refusé et un seul s’est abstenu. Alain Berset – ministre de l’Intérieur – a également fait pression sur les cantons récalcitrants en les menaçant d’une intervention de la Confédération s’ils abandonnaient le français en primaire.</p> <p>Qu’est-ce qui a fait que la CDIP s’en tienne au compromis élaboré en 2004 alors que le débat sur le maintien du français à l’école primaire fait rage ? Anne-Catherine Lyon – Conseillère d’Etat vaudoise – répond que le compromis en 2004 comprenait deux versants et que c’était du donnant-donnant. C’est-à-dire que les cantons latins ont accepté que le français ne soit pas forcément la première langue enseignée. Ce qui a permis à certains cantons de commencer par l’anglais (en 3^e année, 5^e HarmoS), avant d’introduire la deuxième langue nationale (en 5^e année, 7^e HarmoS). Par contre, ceux qui commençaient avec l’anglais, s’engageaient à démarrer l’enseignement du français en primaire. Le signal fort est que 22 cantons ont réaffirmé ce contrat moral, même s’il est compliqué à mettre en œuvre.</p> <p>La CDIP tirera un bilan des réformes scolaires ainsi que de l’enseignement plus précoce des langues en 2015. Maintenant, il faut laisser le temps au temps. Mme Lyon tient à souligner qu’il ne faut pas confondre les objectifs fixés et les moyens pour les atteindre, qui, selon elle, peuvent être améliorés. Par conséquent, il ne faut pas se détourner du but qui est important pour la cohésion nationale. Elle rappelle que depuis dix ans, dans plusieurs cantons alémaniques, plusieurs votations populaires ont confirmé le compromis de 2004 (Schaffhouse, Thurgovie, Zoug et Zurich). Le message d’Alain Berset – Conseiller fédéral et chargé des langues – a été clair : la Confédération interviendra si le compromis n’est pas respecté, c’est non seulement son droit mais également son devoir.</p> <p>Anne-Catherine Lyon relève que le canton de Zurich s’est également prononcé sur les langues. La population des cantons constitutifs de la Suisse est encore plus attachée à l’idée de la cohésion nationale comme valeur fondamentale du pays. En Suisse quiconque maîtrise une autre langue nationale possède davantage de valeur sur le marché du travail et dans de nombreux métiers, pas uniquement chez les cols blancs. L’argument de la surcharge de travail que représente l’apprentissage des langues en primaire pour les petits Alémaniques, en raison du dialecte, est bon selon Mme Lyon car il est possible que ce problème se pose dans quelques endroits.</p>
--	--

	<p>Cependant, il ne faut pas l'exporter partout. Vaud a 33% d'élèves qui ne sont pas francophones. A Genève, la proportion dépasse les 40%, mais le canton ne baisse pas les bras pour autant. Si le français n'était enseigné qu'à l'école secondaire, même avec un rythme plus soutenu, il ne serait plus jamais possible de rattraper au secondaire le nombre de périodes d'enseignement perdue en primaire. Sans compter qu'apprendre une langue étrangère, c'est aussi une imprégnation, une familiarité, une prise de conscience qui ne peuvent pas non plus être rattrapées plus tard.</p>
--	---

Samedi, 22 novembre 2014

<p>Le Temps : www.letemps.ch et La Liberté : www.laliberte.ch</p> <p>Une seule langue étrangère à l'école primaire</p> <p>Zurich : Les enseignants sondés ne veulent plus se consacrer à la fois au français et à l'anglais</p>	<p>Plus de la moitié des enseignants zurichois disent ne plus vouloir enseigner qu'une langue étrangère à l'école primaire, l'anglais, de préférence au français. 75% des enseignants ayant répondu au sondage estiment qu'une seule langue étrangère devrait à l'avenir être enseignée à l'école primaire au lieu de deux actuellement. La deuxième langue devrait alors être introduite à l'école secondaire. Les enseignants disent qu'il y a manque de temps, de personnel et de moyens financiers à disposition. 57% des enseignants zurichois se prononcent pour l'anglais contre 43% pour une deuxième langue nationale, donc le français. Cependant, 77% d'entre eux désirent que le choix de la langue étrangère enseignée à l'école primaire soit coordonné avec les autres cantons. 47% souhaitent une solution au niveau fédéral et 30% une solution par région linguistique. La ZLV indique que le résultat de ce sondage constitue un « mandat clair adressé à la politique et à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ».</p> <p>Pour rappel, la CDIP s'est prononcée pour le maintien de deux langues étrangères enseignées à l'école primaire, dont une langue nationale. Le ministre de l'Intérieur – Alain Berset – a réaffirmé le soutien de la Confédération à une telle solution.</p>
---	--

<p>Le Temps : www.letemps.ch</p> <p>Une langue nationale, compétence médicale ?</p> <p>Santé : Le Conseil des Etats ne veut pas obliger les médecins à maîtriser</p>	<p>Le Conseil des Etats s'oppose au règlement rigide décidé en septembre par le National dans le cadre de la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd). Il est important qu'un médecin puisse dialoguer avec son patient mais la connaissance d'une langue nationale ne doit pas être une condition sine qua non à son engagement dans un hôpital suisse.</p> <p>Le Conseil fédéral pourrait déterminer les exceptions où l'inscription au nouveau registre des professions médicales ne requiert pas de parler l'allemand, le français ou l'italien.</p> <p>Actuellement, les médecins installés en cabinet ont l'obligation de parler la</p>
---	---

la langue du canton	<p>langue de leur canton d'établissement. Quant aux hôpitaux, ils n'ont aucune obligation en la matière.</p> <p>Suite à plusieurs cas de mauvaise compréhension entre médecins et patients, le National, en septembre dernier, a décidé de soumettre l'inscription dans le registre à la maîtrise d'au moins une langue nationale.</p> <p>La Commission santé des Etats a convaincu le plénum de ne pas retenir la langue comme condition pour l'inscription au registre des professions médicales universitaires mais de statuer ensuite selon le cahier des charges du praticien. Imposer à un médecin de parler le français quand il voit des patients tous les jours à du sens. Par contre, un spécialiste en radiologie qui est en interaction uniquement avec ses collègues peut échanger en anglais.</p> <p>La Fédération des médecins suisses (FMH) défend l'option stricte retenue par le Conseil national. Elle prend en exemple la réussite d'un examen linguistique spécifique « comme préalable avant de pouvoir exercer une profession médicale » dans certains pays de l'UE. Selon la FMH, la médecine s'exerce en équipe. La compréhension ne doit pas uniquement se faire entre le médecin et le patient mais également entre les professionnels de la santé. C'est aussi une façon de « garantir la discrimination positive » des médecins formés en Suisse, selon Alain Berset et la conseillère aux Etats Christine Egerszegi (PLR/AG).</p> <p>Par contre la faïtière des hôpitaux H+ est favorable au compromis proposé par les Etats.</p> <p>L'employeur devrait s'assurer qu'un médecin respecte la LPMéd et qu'il dispose des connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de sa fonction dans l'hôpital ou la clinique qui l'emploie, propose le Conseil des Etats.</p> <p>Selon Alain Berset, « l'immense majorité » des médecins travaillant en Suisse proviennent des pays limitrophes et maîtrisent une langue nationale</p>
---------------------	---